

TERRITORIAUX



GRAND FROID : NOS DROITS NE DOIVENT PAS RESTER AU CONGÉLATEUR !

L'hiver arrive, et avec lui, son lot de flocons, de verglas et de températures qui font claquer les dents. Si certains voient dans la neige la promesse d'une descente en luge, pour nous, agents territoriaux, c'est surtout le retour d'un risque professionnel que certains employeurs ont tendance à laisser "sur la glace" : le risque grand froid.

Entre le changement climatique qui nous joue des tours et des alertes Météo-France de plus en plus fréquentes, il est temps de rappeler à nos directions que travailler dans le froid n'est pas une option facultative du contrat de travail, mais un véritable danger pour notre santé !

Le froid, c'est pas juste "un peu frais" !

Que vous soyez aux espaces verts, à la voirie, à la collecte des déchets, policier municipal ou même derrière un bureau dans une passoire thermique (on vous voit, camarades des vieux bâtiments administratifs !), le froid est un ennemi sournois.

L'exposition prolongée, ce n'est pas seulement avoir le nez qui coule. C'est :

- **La morsure du gel** : Des engelures aux extrémités (mains, pieds, oreilles).
- **La machine qui grippe** : Une hausse des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) car le froid raidit tout, surtout nos articulations.
- **Le "Holiday on Ice" non consenti** : Les chutes sur le verglas, la perte de dextérité et la fatigue qui s'installe.

Le saviez-vous ?

Un agent qui grelotte, c'est un agent qui perd en vigilance. L'employeur ne peut pas demander la productivité d'un athlète olympique à quelqu'un qui tente juste de ne pas finir en statue de glace au milieu de la place du village !



LA FORCE SYNDICALE
sainté.métro.cité



C'est décidé !
EN 2026, JE PASSE LE CAP !



JE M'ENGAGE,
JE ME FAIS ENTENDRE,
JE ME PROTÈGE...
J'ADHÈRE À FO !

Parce que défendre nos droits,
c'est l'affaire de tous.
Parce qu'ensemble, on est
plus forts.
Parce qu'il est temps d'agir.

2026, CE SERA
L'ANNÉE DE L'ACTION
ET DE LA SOLIDARITÉ

#Résolutions2026 #FO #ForceOuvrière
#EnsemblePlusForts #AdhésionFO



Le DUERP : Pas une pièce de musée, un outil de protection !

Pour **FO**, c'est clair : le risque froid doit être gravé dans le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**. Ce n'est pas un document qu'on remplit une fois tous les dix ans pour faire plaisir à l'inspecteur !

L'employeur a une **obligation de sécurité**. Il doit anticiper, analyser et mettre à jour ses mesures dès que le thermomètre plonge. Et cela passe obligatoirement par la consultation de la **FSSSCT** (Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail). On ne décide pas de la sécurité des agents depuis un bureau chauffé à 17°C !

Nos revendications :

On ne demande pas la lune, juste de quoi travailler sans risquer l'hypothermie :

- 1. Aménager le temps de travail** : Reporter les tâches non urgentes en cas de pic de froid ou de verglas.
- 2. Des équipements de compétence** : On veut des vrais vêtements thermiques, des gants isolants et des chaussures qui ne glissent pas au premier flocon. Le "look bonhomme de neige" est autorisé s'il protège !
- 3. Des pauses "Chaleur"** : Accès obligatoire à des locaux chauffés et des boissons chaudes.
- 4. Télétravail pour tous ceux qui le peuvent** : Moins de trajets sur des routes glissantes, c'est moins d'accidents de service !
- 5. Fin du travail isolé** : En période de grand froid, on ne laisse personne seul. En cas de pépin, chaque minute compte.

Conclusion : Ne restez pas isolés !

Si votre collectivité traîne les pieds pour vous équiper ou si on vous force à tailler des haies par -5°C sans protection, ne vous laissez pas geler vos droits !

Contactez vos syndicats FO. Nous sommes là pour rappeler à l'administration que si la température descend, notre détermination, elle, reste bouillante.

RESTEZ MOBILISÉS, ET SURTOUT, PRENEZ SOIN DE VOUS !



LA FORCE SYNDICALE
santé. métro. cité